

Éditorial

Un art ou une industrie? Un loisir!

Michel Coulombe

Volume 6, Number 2, November 1986, January 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/34610ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (print)

1923-3221 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Coulombe, M. (1986). Éditorial : un art ou une industrie? Un loisir! *Ciné-Bulles*, 6(2), 2–3.

Michel Coulombe

Un art ou une industrie ? Un loisir !

■ Le cinéma est-il un art ou une industrie ? La ques-

tion, si elle n'obsède pas les rois d'Hollywood, a alimenté plus d'une discussion. Elle rappelle, par son côté insoluble, les beaux débats qui ont entouré le mystère, toujours insondable, de la poule et de l'œuf. Qu'on y voit un art fort coûteux ou une industrie à laquelle on doit de grandes œuvres, on doit admettre qu'il existe au moins une troisième paire de lunettes, différente de celles du producteur et du réalisateur et d'un modèle oh combien plus courant, à la portée de tous les yeux, celle de M. et de Mme Tout-le-Monde, spectateurs plus ou moins assidus des salles de cinéma.

Derrière ces lunettes, l'industrie s'efface complètement, d'autant qu'on va assez rarement voir un film pour permettre à son producteur, en mauvaise situation, de recouvrer promptement son investissement, et l'art est vite oublié lorsque les films à succès s'intitulent **Rocky, Hold up, Le matou ou Les dieux sont tombés sur la tête**. Le cinéma est, quoi qu'on en dise, un loisir, au même titre que la lecture, les échecs ou la philatélie, le pop-corn en plus. Tant mieux s'il permet aux uns de faire fortune et aux autres de libérer une partie de leur potentiel créateur.

De cette évidence, de ce bout de la lorgnette où l'on s'installe assez rarement au Québec,

on découvre la réalité sous un angle nouveau, à tout le moins très différent de celui qu'imposent les artisans du cinéma. Selon qu'on se trouve au niveau provincial ou fédéral, le cinéma relève du ministère des Affaires culturelles ou de celui des Communications, lesquels par le biais d'organismes publics soutiennent très concrètement la production cinématographique. Pour le public dont il presse de gagner la fréquentation et de maintenir la fidélité dans une conjoncture défavorable au grand écran, des clopinettes. Désintérêt ou intérêt mal canalisé des décideurs. Rien de bien reluisant.

Alors, on pourrait être tenté de se tourner vers le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, puisque le cinéma est un loisir. Erreur. Ce ministère, asphyxié par les coupures budgétaires et pressé par certains d'abandonner, pour toutes sortes de mauvaises raisons, le secteur culturel aux Affaires culturelles, soutient des structures régionales, les Conseils régionaux du loisir, encourage l'action au niveau municipal et reconnaît et finance une centaine de pôles disciplinaires, les organismes nationaux de loisir. Dans le domaine cinématographique, on trouve deux de ces organismes dont un, l'Association des cinémas parallèles du Québec, a prise directe sur le public. Qu'on ne se fasse pas d'illusion, les moyens sont dérisoires et l'ouverture mince. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche s'est montré, jusqu'ici, incapable de planification et généralement méconnaissant des besoins disciplinaires spécifiques. Alors avant qu'il ne s'attache au développement du cinéma comme activité de loisir...

Plutôt que de saborder le développement du loisir cinématographique, volet public, ce qui serait malséant, on a imaginé, au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, un mécanisme d'expulsion comme il n'en existe que dans les structures gouvernementales,

*« Le loisir culturel comporte des activités **impressives**, telles qu'écouter un concert, assister à une pièce de théâtre et visionner un film. Ces activités permettent à l'individu de recevoir l'expression des autres qu'ils soient professionnels ou amateurs. Le loisir culturel comporte également des activités **expressives** et c'est sur ces dernières que le Ministère a cru devoir accorder son soutien sans toutefois se désintéresser de l'aspect **impressif**. »*

(Document de réflexion de la Conférence sectorielle sur le loisir culturel, scientifique et technique, volet : loisir culturel, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, octobre 1985, p. 4)

une grille d'analyse d'une parfaite absurdité qui en dit long sur le pouvoir que conservent les employés de la fonction publique sur l'organisation de la vie des Québécois. Le système est binaire. Il permet de séparer rapidement le bon grain de l'ivraie, le loisir reconnu de l'État de celui, déporté, promis aux largesses hypothétiques et aux grilles d'analyse d'autres ministères. S'agit-il du loisir qui se pratique à l'intérieur et de celui qu'on pratique à l'extérieur ? Pas du tout. De celui qui permet le développement de l'individu et de celui qui meuble les temps libres ? Pas davantage. Trop facile. Il y a, qu'on se le dise, le loisir expressif et le loisir impressif. Voilà !

Et, comme le monde merveilleux du loisir comprend un sous-ensemble musclé qui rêve d'être un jour le tout, le secteur sportif, très porté sur l'expression, on privilégie le loisir expressif. C'est comme ça. La lutte est un loisir en conformité avec les visées du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, pas la fréquentation des salles de cinéma. Trop marginal... On en vient à se demander où ce ministère range ses propres études sur les loisirs qui témoignent de la grande, de la très grande popularité du cinéma.

L'État québécois compte donc privilégier l'expression chez ses citoyens. La poterie, tangible, susceptible d'être exposée, plutôt que la lecture ou l'observation des astres, certainement trop passifs. La philatélie, à condition que la partie travaux manuels surpasse l'aspect bêtement contemplatif. Le cinéma, d'accord, dans la mesure où l'on en fait, tant pis si, du coup, on choisit d'encourager l'émergence de professionnels du cinéma qui laisseraient derrière eux le loisir et leur condition d'amateur.

Une sortie au cinéma, tout le monde le sait, n'est pas particulièrement porteuse d'expression. Le seul à s'exprimer dans tout cela,

égocentrique, c'est évidemment le cinéaste et comme, le plus souvent, il a la mauvaise idée de ne pas s'asseoir parmi les spectateurs, la fonction expressive est déphasée. Que c'est ennuyeux ! Imaginons tout de même une comédie. Hilarante. Et un spectateur, peu féru de nomenclature, qui, mal encadré, s'exprime — plutôt que de s'imprimer. Bêtement. Il roule sous son siège, les larmes aux yeux, et brouille par étourderie la vision gouvernementale du loisir. Pour qu'un spectateur s'exprime véritablement, il faudrait, c'est évident, qu'au sortir de la projection un dynamique animateur lui impose, par exemple, une activité de bricolage. Maintenant, les amis, vous allez dessiner la maison qu'on voyait au tout début dans le très beau film de M. Bergman...

Du coup le cinéma, menacé de reclassement, peu de chagrin du loisir, réintégrerait le rang des loisirs indiscutablement reconnus, donc bons pour le Québécois.

Retour navré à la case Départ. Le cinéma au Québec est un art et une industrie. Officiellement. Toutefois, on arrive mal encore à lui reconnaître le statut de loisir. Que le poisson soit noyé dans un système expressif-impressif au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ou dans une classification discriminante des salles selon qu'elles sont commerciales ou pas à la Société générale du cinéma du Québec, on n'est pas plus avancé. Et on en vient à se dire que si le Québec est bien décidé à soutenir une production cinématographique imposante, il n'a pas encore choisi de s'assurer, malgré la conjoncture plutôt inquiétante, un public en salle. Encore une absurdité qui témoigne d'un manque flagrant de vision d'ensemble. Rien de bien nouveau.

Il ne reste plus qu'à attendre sagement que la bête, le cinéma-loisir, ne meure... ■

*« Au-delà de sa fonction purement et strictement descriptive, la distinction **impressif/expressif** n'a aucune utilité dans le débat sur le loisir culturel. Nous sommes plutôt d'avis qu'elle est nuisible en ce qu'elle sert à établir des priorités ministérielles qui minimisent l'importance de certaines formes de loisir culturel et qui tendent à les exclure du champ du loisir. »*
(Pour un loisir culturel de qualité et accessible. document de réflexion des organismes nationaux de loisir socioculturel, secteur socioculturel, Regroupement loisir Québec, février 1986, p. 28)